

Motion CA

Les élus au CA souhaite dénoncer les choix budgétaires annoncés à l'occasion de la présentation du projet de loi de finance 2010.

Voté en l'état par le parlement, un tel budget, ne manquerait pas de conduire à de nouvelles régressions dans les collèges et les lycées publics.

Les 16000 suppressions d'emplois prévues, d'un niveau jamais atteint, s'ajoutent aux dizaines de milliers de suppressions de ces dernières années et aux dégradations qu'elles ont engendrées : effectifs alourdis, fragilisation des options, multiplication des heures supplémentaires et des postes à compléments de service, remplacements de plus en plus mal assurés... Sur ce dernier point, la situation à la rentrée 2009 est particulièrement critique. Ces dégradations pèsent tout autant sur les élèves que sur les personnels.

Par ailleurs, le gouvernement qui a fait le choix ces dernières années de supprimer massivement des emplois lorsque les effectifs baissaient, continue aujourd'hui à supprimer des moyens quand les collèges et les lycées vont devoir accueillir des élèves en plus grand nombre. A aucun moment n'est pris en compte que, du fait des évolutions démographiques complètement prévisibles, les effectifs repartent à la hausse dès la rentrée 2010 et devraient atteindre dès 2014 leur niveau de 2003. Or, plus de 45 000 emplois ont disparu des établissements depuis cette date.

Pour les enseignants et personnels d'éducation, les suppressions annoncées pour 2010 concernent les emplois de stagiaires. D'une part elles conduisent en tout état de cause à des suppressions importantes de moyens sur le terrain et d'autre part elles se traduiront par une dégradation considérable de la formation des nouveaux recrutés.

La saignée continue pour les postes administratifs, met en cause la capacité des services à répondre aux besoins des familles, des élèves et des personnels.

Par ailleurs les chiffres annoncés dans ce projet de budget, mettent en évidence que, pour la seconde année consécutive, les suppressions d'emplois envisagées pour l'enseignement privé sont très nettement inférieures à 20% de celles du public remettant en cause l'équilibre indispensable au maintien de la « paix scolaire ».

Les élus au CA, demandent au ministre qu'il agisse pour que d'autres arbitrages interviennent qui prennent effectivement en compte les besoins du service public d'éducation.